



Budget 2020 : un budget pragmatique et concret

Le Conseil municipal du 13 février a voté le budget 2020. Celui-ci se situe dans la continuité des budgets précédents autour de trois objectifs principaux : poursuivre la baisse de la dette, poursuivre la maîtrise des dépenses et maintenir la stabilité fiscale. Ce budget 2020 permet ainsi d'engager les projets 2020, notamment ceux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement, dans de bonnes conditions. Un budget donc pragmatique et concret pour Voreppe.

Les grands chiffres

Budgets annexes :

1 453 000 € : budget annexe de la régie
Voreppe Energies Renouvelables (ex. Voreppe
Chaleur Bois)

Achat d'énergie / charges / investissements /
intérêts d'emprunts / Amortissements

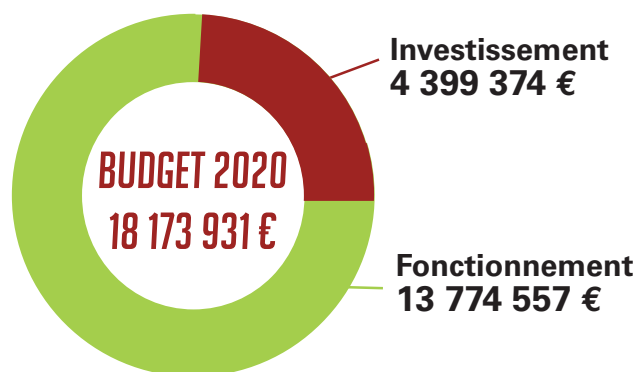
876 290 € : budget du ccas

Aides sociales / logements / politiques seniors /
emploi / Frais de personnel

533 600 € : budget annexe du cinéma Le Cap

Charges et frais de personnel /
intérêts d'emprunts / Amortissements

Budget Ville :



Info +

Les taux d'impôts communaux seront votés en avril 2020

Les taux communaux d'imposition seront votés
en avril par la majorité sortie des urnes en mars.

À savoir

Une capacité de désendettement à 3,3 ans

En 2020, la capacité de désendettement est un ratio financier qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette qu'elle finance.

Pour Voreppe la capacité de désendettement est de 3,30 ans en fonction des projets actuellement inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le taux de vigilance est, pour le désendettement des collectivités locales, fixé à 8/10 ans.

Le chiffre :

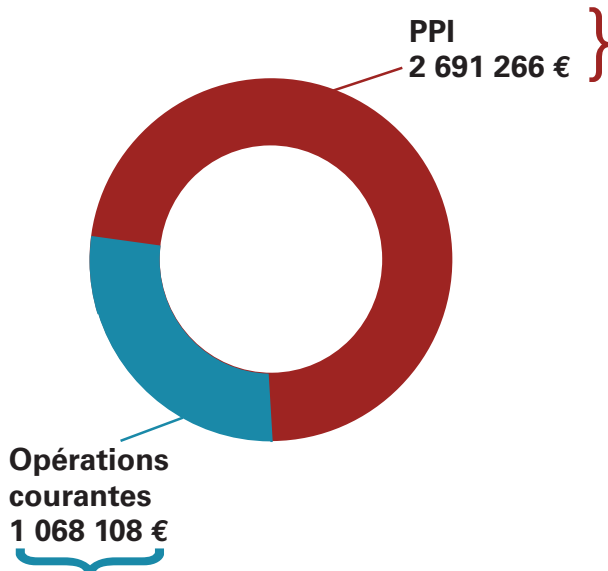
0 €

Il faut faire avec... ou plutôt il faut maintenant faire sans : la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, qui constituait une ressource importante des communes, est désormais à zéro !

En 2013, la DGF représentait, 1 million d'euros et n'a cessé de diminuer depuis.

La Commune doit donc compenser par des mesures d'économies importantes cette perte sèche de ressources.

Quels investissements 2020 ?



1 068 108 € pour les opérations d'investissement courantes

Cela concerne l'entretien du patrimoine bâti de la commune (bâtiments municipaux, équipements sportifs, écoles,...), l'achat de matériel pour faire fonctionner les différents services municipaux (informatique, véhicules, logistique, ...), les aménagements sur l'espace public, la signalétique, l'éclairage public, ...



2 691 266€ en 2020 pour les opérations inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement

Financement 2020 des opérations structurantes inscrites au PPI : 2 691 266 € au BP 2020

- > Restructuration des espaces publics de Bourg-vieux : **1 533 171€**
- > Plan local de déplacement et Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics : **400 000 €**
- > Accessibilité des bâtiments : **95 000 €**
- > Rénovation des églises : **92 000 €**
- > Taxe d'aménagement versée au Pays Voironnais : **341 096 €**
- > Pôle d'échanges multimodal : **230 000 €**.

Zoom sur le Plan Pluriannuel d'Investissements

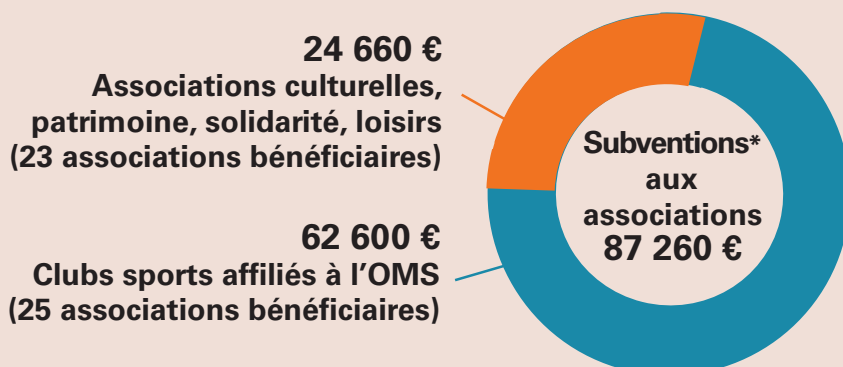
Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de programmation des investissements envisagés sur plusieurs années, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. Le PPI est de ce fait aussi un outil de bonne gestion.

Le PPI apparaît comme un document de référence à la fois pour les élus et les techniciens qui travaillent sur les projets.

C'est aussi pour les citoyens un élément de lisibilité des politiques d'investissements de la commune.

Par nature, le PPI est un document évolutif, réactualisé chaque année, afin de tenir compte des aléas de toute programmation, et pour procéder aux ajustements nécessaires.

Soutien aux associations et aux clubs sportifs



1,5 million d'€

C'est le montant valorisé des services que la Municipalité met chaque année gratuitement à la disposition des associations voreppines : prêt de salle, logistique, véhicule, communication, ...

*Subventions de fonctionnement, hors projets spécifiques